



Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 avril 2025

n° 029-25

Objet : *RS - Attribution de l'accord-cadre pour le renouvellement des enregistreurs de données communicants sur les ouvrages d'eau potable*

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt

- Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Hélène Jacquemin

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 13

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguët - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 avril 2025

délibération n° 029-25

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre pour le renouvellement des enregistreurs de données communicants sur les ouvrages d'eau potable**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée le 2 janvier 2025 pour le renouvellement des enregistreurs de données communicants sur les ouvrages d'eau potable.

Pour rappel, Grand Chambéry dispose de chambres de comptage/débitmètres situés en plusieurs points stratégiques de ses réseaux d'eau. Ces chambres sont actuellement équipées de dispositifs de mesure (compteurs, débitmètres...), les données étant rapatriées via des enregistreurs de données vers le poste de supervision du puits des lles.

L'annonce de l'arrêt des réseaux cellulaires 2G puis 3G dans les années à venir a conduit Grand Chambéry à engager une évolution technologique des équipements de sectorisation autonomes et communicants vers la 4G et des protocoles internet.

Ainsi, le marché doit permettre de :

- définir et fournir les produits et la technologie d'acquisition des données de terrain la plus adaptée,
- définir les éléments de conception et valider l'exécution des modifications à opérer sur l'infrastructure système et réseaux d'informatique industrielle,
- déployer les équipements sur les 200 sites concernés.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec minimum de 35 000 € HT et maximum de 600 000 € HT pour la durée totale du marché, soit trois ans.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

La commission d'appel d'offres a attribué l'accord-cadre à la société Serfim TIC, pour son offre techniquement et économiquement la plus avantageuse.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 26 mars 2025,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'attribution de l'accord-cadre pour le renouvellement des enregistreurs de données communicants sur les ouvrages d'eau potable à la société Serfim Tic,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **029-25**

| | |
|-----------------------------|---|
| Objet de l'acte : | RS - Attribution de l'accord-cadre pour le renouvellement des enregistreurs de données communicants sur les ouvrages d'eau potable |
| Classification Préfecture : | 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées) |
| Date de l'acte : | 10 avril 2025 |
| Annexe(s) : | CCTP |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Identifiant de télétransmission : | 073-200069110-20250410-lmc1H33479H1-DE |
| Identifiant unique de l'acte : | lmc1H33479H1 |

| | |
|---|---------------------|
| Date de transmission en Préfecture : | 14 avril 2025 |
| Date de réception en Préfecture : | 14 avril 2025 |
| Date de publication sur le site internet: | lundi 14 avril 2025 |